



Groupe TAVINI HUIRAATIRA

Assemblée de Polynésie



M^{me} Éliane TEVAHITUA

Représentante à l'assemblée de Polynésie française

N° 112/2020/GTH/CAB/ET/et

Taraho'i, le 16 juin 2020.

Question orale du Groupe TAVINI HUIRAATIRA

à M. Édouard FRITCH

4e Séance administrative du jeudi 18 juin 2020

Objet : desserte aérienne de l'île de *Maupiti*

Monsieur le Président, ia ora na

Les mille deux cent quatre-vingt-six (1286) habitants de l'île de *Maupiti* sont extrêmement inquiets et tirent la sonnette d'alarme.

J'ai récemment été interpellée par des propriétaires d'établissements d'hébergement chez l'habitant qui ont appris avec effroi et grande inquiétude pour leur survie économique, que l'île de *Maupiti* est exclue du programme des vols de la compagnie aérienne Air Tahiti. Ainsi, le programme prévisionnel des vols sur la période du 29 juin au 30 août qui correspond à la haute saison touristique, fait purement et simplement l'impasse sur l'île de *Maupiti*.

Je vous rappelle, Monsieur le Président, que *Maupiti* compte quatre prestataires d'activité à vocation touristique et surtout 21 établissements d'hébergement chez l'habitant offrant une capacité d'hébergement journalière de 215 visiteurs. Cette décision mortifère a pour corollaire d'asphyxier économiquement et financièrement les habitants de *Maupiti*, les nombreuses familles de pêcheurs, de prestataires touristiques et d'exploitants de pensions de famille qui vivent directement ou indirectement de l'activité touristique de l'île.

Je vous rappelle enfin, que le nombre de passagers aériens commerciaux acheminés en 2018 à destination et depuis *Maupiti* s'est élevé à 28 302 passagers devant les îles de *Hiva oa* qui comptabilise 27 911 passagers, *Rurutu* 18 174 et *Tubuai* 17 922.

Monsieur le Président, quelles mesures comptez-vous prendre, au nom du principe d'égalité, pour que l'île de *Maurua* soit dès à présent intégrée au programme des vols d'Air Tahiti à l'instar de *Hiva Oa*, *Rurutu* et *Tubuai* ?

M^{me} Éliane TEVAHITUA